

Séance spéciale du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 10 décembre 2014 à 19 h 30, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par M. Alain Castagner, préfet et maire de la municipalité de Saint-Anicet. Les conseillers suivants sont présents:

Mme Jean Armstrong, mairesse du canton de Dundee  
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon  
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke  
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock  
M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick  
M. François Rochefort, maire de la paroisse de Très-Saint-Sacrement  
M. Chrystian Soucy maire de la municipalité d'Ormstown  
Mme Suzanne Yelle Blair, mairesse de la municipalité de Franklin  
Le directeur général / secrétaire-trésorier, M. François Landreville, est aussi présent

Sont absents :

M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome  
Mme Louise Lebrun, mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe  
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester  
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

6992-12-14

Il est proposé par Jean Armstrong  
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement  
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

#### 2A. ADJUDICATION DU CONTRAT DE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 253-2011 DE 1 542 400 \$ EN REGARD À LA CONSTRUCTION DE LA PISTE CYCLABLE

6993-12-14

Il est proposé par Richard Raithby  
Appuyé par André Brunette et résolu majoritairement  
Jean Armstrong, mairesse de Dundee, et Carolyn Cameron, mairesse de Hinchinbrooke, votant contre

Que la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 17 décembre 2014, au montant de 1 542 400 \$, effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 253-2011. Ce billet est émis au prix de 100,00 CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit:

|              |        |                  |
|--------------|--------|------------------|
| 57 100 \$    | 100,00 | 17 décembre 2015 |
| 58 900 \$    | 100,00 | 17 décembre 2016 |
| 60 600 \$    | 100,00 | 17 décembre 2017 |
| 62 500 \$    | 100,00 | 17 décembre 2018 |
| 1 303 300 \$ | 100,00 | 17 décembre 2019 |

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉ

#### 2B. AUTORISATION DE SIGNATURE DU PRÉFET ET DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

*ATTENDU QUE* conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent souhaite emprunter par billet un montant total de 1 542 400 \$:

**Règlement d'emprunt no.**  
253-2011

**Pour un montant de**  
1 542 400 \$

6994-12-14

*ATTENDU QU'*à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par Chrystian Soucy  
Appuyé par Suzanne Yelle Blair et résolu majoritairement  
Jean Armstrong, mairesse de Dundee, et Carolyn Cameron, mairesse de Hinchinbrooke, votant contre

*QUE* le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

*QU'*un emprunt par billet au montant de 1 542 400 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 253-2011 soit réalisé;

*QUE* les billets soient signés par le préfet et le secrétaire-trésorier;

*QUE* les billets soient datés du 17 décembre 2014;

*QUE* les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

*QUE* les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit:

|      |                             |
|------|-----------------------------|
| 2015 | 57 100 \$                   |
| 2016 | 58 900 \$                   |
| 2017 | 60 600 \$                   |
| 2018 | 62 500 \$                   |
| 2019 | 64 400 \$ (à payer en 2019) |
| 2019 | 1 238 900 \$ (à renouveler) |

*QUE* pour réaliser cet emprunt, la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 décembre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 253-2011, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

3. **ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL ET DES ORIENTATIONS 2014-2019 DU PACTE RURAL DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT ET DU GUIDE DU PROMOTEUR DU PACTE RURAL 2015 DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

6995-12-14

Il est proposé par Chrystian Soucy  
Appuyé par Denis Henderson et résolu unanimement  
D'adopter le plan de travail et des orientations 2014-2019 du pacte rural de la MRC du Haut-Saint-Laurent et du guide du promoteur du pacte rural 2015 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉ

4. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

6996-12-14

Il est proposé par Richard Raithby  
Appuyé par François Rochefort et résolu unanimement  
Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

---

Alain Castagner  
Préfet

---

François Landreville  
Directeur général et secrétaire-trésorier